

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

MARS 2019

P.2 — RÉSULTATS 2018

P.4 — INNOVATION - STRATÉGIE DE R&D

P.6 — ACTUALITÉS

P.8 — INFOS ACTIONNAIRES



SANOFI

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Chers actionnaires,

2018 a été une année charnière pour Sanofi. Après trois ans de transformation et d'exécution d'une feuille de route ambitieuse, nos équipes ont réalisé des progrès significatifs : un recentrage de l'entreprise sur la santé humaine, en mettant l'accent sur la Médecine de spécialités et les Vaccins ; le renforcement de nos positions dans les marchés émergents au fort potentiel de croissance ; et l'élargissement de notre portefeuille de recherche à de nouvelles technologies assurant une innovation continue au service des patients.

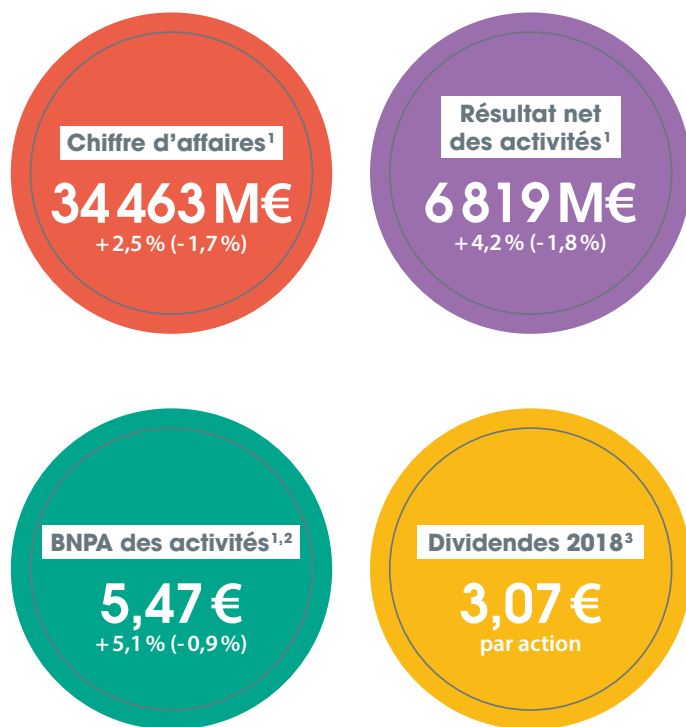
Ces progrès nous ont également permis de renouer avec la croissance et de réaliser nos objectifs de performance financière. Dans la continuité de notre engagement pour une croissance progressive du dividende, le Conseil d'administration a proposé un dividende de 3,07 €, soit la 25^e année consécutive de croissance, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale du 30 avril.

Nous souhaitons marquer ainsi notre confiance en l'avenir de Sanofi. La croissance initiée au deuxième semestre 2018 marque le début d'une nouvelle phase pour l'entreprise. Face aux mutations de l'industrie, Sanofi poursuivra en 2019 sa transformation afin d'accomplir sa mission de leader de la santé, à la pointe de l'innovation.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

**« La croissance initiée au deuxième semestre 2018
marque le début d'une nouvelle phase
pour l'entreprise. »**

RÉSULTATS ANNUELS 2018



INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La croissance des ventes 2018 des nouveaux produits et des Marchés Émergents a plus que compensé les pertes d'exclusivité aux États-Unis⁽⁴⁾

Le chiffre d'affaires 2018 s'est élevé à 34463M€, en recul de 1,7% à données publiées et en hausse de 2,5% à TCC (+0,6% à TCC/PC⁵), les variations des taux de change ayant eu un impact négatif de 4,2 points de pourcentage. La franchise **Médecine de spécialités** (Sanofi Genzyme) a enregistré une croissance de 29,0% à 8269M€ grâce à la contribution de la nouvelle activité Maladies hématologiques rares et à la progression de toutes les autres activités : Maladies rares, Immunologie, Sclérose en plaques et Oncologie. À périmètre constant⁵ et TCC, la hausse du chiffre d'affaires a été de 14,8%.

Les ventes de la franchise **Vaccins** (Sanofi Pasteur) ont progressé de 2,4% à 5118 M€, notamment grâce à la performance des vaccins contre la grippe.

L'activité **Santé Grand Public** enregistre un chiffre d'affaires de 4660 M€, en progression de 3,0%, en particulier grâce à la performance aux États-Unis et dans les Marchés émergents.

Les ventes de la franchise **Diabète & Cardiovasculaire** ont baissé de 7,9%, à 6083 M€, principalement sous l'effet du recul de l'activité Diabète aux États-Unis.

Le chiffre d'affaires des **Marchés Émergents** a augmenté de 7,5%, soutenu en particulier par la forte performance de la Chine (+12,7%).

Chiffre d'affaires des franchises	2018	Variation à TCC
Médecine de spécialités	8269M€	+29,0% ⁷
Diabète & Cardiovasculaire	6083M€	-7,9%
Produits de prescription établis	8843M€	-6,1%
Santé grand public	4660M€	+3,0%
Génériques	1490M€	-9,8% ⁶
Vaccins	5118M€	+2,4%



Perspectives financières pour 2019

Sanofi anticipe que l'évolution du BNPA des activités en 2019 sera comprise entre 3% et 5%⁸ à TCC, sauf événements majeurs défavorables imprévus.

L'effet positif des changes sur le BNPA des activités 2019 est estimé entre 1% et 2% en appliquant les taux de change moyens de janvier 2019.

1 - Les croissances sont indiquées à taux de change constants (TCC). Les croissances entre parenthèses sont à données publiées. Pour la définition des indicateurs financiers, veuillez consulter le communiqué de presse du 7 février 2019 ; 2 - Bénéfice net par action ; 3 - Dividende soumis pour approbation à l'assemblée générale du 30 avril 2019 ; 4 - Sauf indication contraire, l'évolution du chiffre d'affaires est exprimée à taux de change constants (TCC) ; 5 - Périmètre constant : Ajusté de l'acquisition de Bioverativ et de la cession de l'activité génériques en Europe ; 6 - Variation de -0,6% à PC ; 7 - +14,2% à TCC/PC ; 8 - Le BNPA des activités en 2018 était de 5,47€.

Quel bilan tirez-vous de 2018 ?

Nous avons délivré une solide performance au 4^e trimestre, dans la continuité du trimestre précédent. 2018 a donc véritablement marqué le retour à la croissance, avec une progression de 5% à TCC du BNPA des activités, ce qui correspond à la fourchette haute de nos perspectives.

Nous devons cette performance à notre stratégie de transformation impulsée en 2015 qui a permis de recentrer l'entreprise sur nos domaines d'activité prioritaires capables de compenser l'impact des pertes d'exclusivité et le ralentissement d'activités comme le Diabète.

En 2018, d'importants lancements ont été réalisés par notre franchise Médecine de spécialités : Dupixent[®] dans l'asthme, Libtayo[®] pour un cancer de la peau et Cablivi[®] pour une maladie rare du sang. Les acquisitions de Bioverativ et d'Ablynx en tout début d'année, nous ont permis de mettre en place une franchise Maladies hématologiques rares de premier plan et renforcé nos capacités de recherche biologique. Enfin, nous avons initié fin 2018 un recentrage de notre organisation afin de soutenir davantage nos ambitions de croissance, en particulier dans les Marchés émergents.

Que faut-il retenir de l'évolution de votre stratégie de R&D ?

Afin de répondre au mieux à notre mission d'apporter de nouvelles solutions aux patients, nous devons continuellement renforcer notre capacité d'innovation.

Après une revue détaillée de notre portefeuille, nous avons décidé de concentrer nos ressources sur la Médecine de spécialités et les Vaccins en mettant particulièrement l'accent sur les agents biologiques, les projets issus de la recherche interne et les produits ayant le potentiel d'être les premiers ou les meilleurs de leur catégorie. Par ailleurs, nous élargissons le développement de nouvelles plateformes technologiques, y compris dans les thérapies cellulaires et géniques.

Quelles sont vos perspectives pour 2019 ?

En 2019, nous comptons poursuivre la dynamique initiée l'année passée. Il nous faut davantage améliorer nos performances sur un marché plus concurrentiel et changeant que jamais. Pour cela, nous allons continuer à transformer Sanofi et concentrons nos efforts sur la réalisation de nos priorités stratégiques.

« En 2019, nous poursuivrons la dynamique initiée en 2018. »

INNOVATION - SANOFI PRÉCISE SA STRATÉGIE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Le 7 février 2019, Sanofi a présenté l'évolution de sa stratégie de R&D et réaffirmé son ambition d'être un leader en matière d'innovation. À long terme, Sanofi prévoit notamment d'allouer 80% des investissements aux molécules susceptibles d'être les premières ou les meilleures de leur classe thérapeutique, d'augmenter la part des produits biologiques de 50% à 70% et de générer 70% du portefeuille en interne.



John Reed,
MD, PhD
Vice-Président
Exécutif,
Responsable
Monde R&D

« Notre priorité est de cibler nos investissements sur les domaines thérapeutiques où les besoins des patients sont les plus urgents et où le paysage scientifique et médical offre le plus d'opportunités. »

RECENTRAGE SUR LA MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

Sous l'égide de John Reed, qui a pris les rênes de la R&D en juillet 2018, et après une analyse en profondeur du portefeuille, Sanofi a décidé de recentrer ses activités de R&D en priorité sur la **Médecine de spécialités**, incluant l'oncologie, l'immunologie, les maladies rares et les maladies hématologiques rares, tout en maintenant un **fort engagement dans les Vaccins**.

Depuis 2017, le nombre de projets dans ces domaines a considérablement augmenté. Ils représentent désormais **plus de 90% du portefeuille clinique** de Sanofi.

Sanofi prévoit de maintenir son budget de R&D à environ 6 Mds€ d'ici à 2021.

INVESTISSEMENTS CIBLES SUR LES PROJETS LES PLUS PROMETTEURS

Sanofi a procédé à une rigoureuse hiérarchisation de son portefeuille de R&D afin d'accélérer le développement de ses programmes les plus prometteurs. Ainsi, **17 molécules dont 8 en oncologie ont été identifiées comme prioritaires**.

Par ailleurs, Sanofi a décidé d'**arrêter les projets présentant un retour sur investissement moins attractif**, soit 13 molécules en développement et 25 projets de recherche. L'arrêt de ces projets permet de recentrer les investissements sur les médicaments ayant le potentiel d'être les premiers et/ou les meilleurs de leur classe pharmaco-thérapeutique.

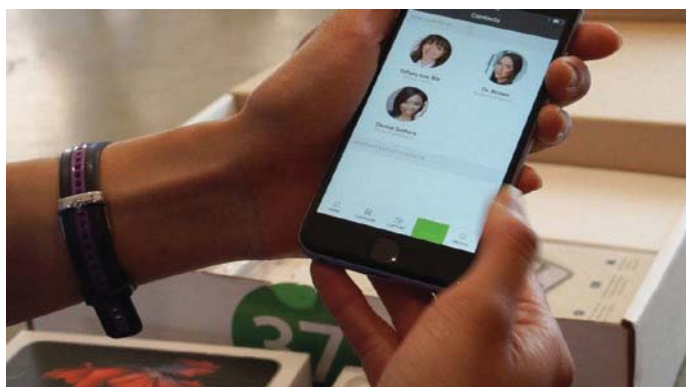
ÉLARGISSEMENT DES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Ces dernières années, Sanofi a significativement progressé dans la compréhension de la biologie humaine et a élargi ses capacités de développement dans ce domaine. À cela s'ajoute la conclusion de partenariats à la pointe de l'innovation et des acquisitions grâce auxquelles Sanofi a pu accéder à un large éventail d'outils thérapeutiques qui permettent une approche plus personnalisée, ciblée et scientifique du traitement des maladies.

Cette démarche inclut notamment le développement d'une nouvelle génération d'agents biologiques, comme des anticorps multispécifiques, des médicaments génomiques et, grâce à l'acquisition de la plateforme de recherche d'Ablynx, des nanocorps.

INTÉGRATION DU DIGITAL

La R&D de Sanofi investit également de plus en plus dans le digital. L'analyse des données de vie réelle, l'apprentissage automatique (machine learning), l'intelligence artificielle et les études cliniques digitales devraient permettre de générer des données de meilleure qualité, d'accélérer le développement et les soumissions réglementaires et de réduire ses coûts.



Sanofi a conclu un partenariat avec Science 37, une entreprise de technologies et de services de recherche clinique, pour décentraliser et dématérialiser, grâce au numérique, la conduite de ses essais cliniques.

Sanofi pourrait soumettre les dossiers de

9

nouveaux médicaments et de

25

indications supplémentaires
aux autorités réglementaires entre 2019 et 2022*

*Données au 7 février 2019

PRINCIPALES AVANCÉES EN RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

RÉSULTATS POSITIFS DE PHASE 3 POUR DUPIXENT® DANS LA POLYPOSE NASOSINUSIENNE

Dupixent® a montré une amélioration significative de l'ensemble des symptômes constituant chacun des critères d'évaluation primaires et secondaires dans deux essais de Phase 3 menés chez des patients souffrant de polypose nasosinusienne sévère, après échec d'un traitement chirurgical et (ou) d'une corticothérapie systémique. Chez ces patients, Dupixent® a permis de réduire le recours à une corticothérapie systémique et à un traitement chirurgical des cavités nasales et des sinus.

RÉSULTATS POSITIFS DE PHASE 3 POUR ISATUXIMAB DANS LE MYÉLOME MULTIPLE

L'essai de phase 3 ICARIA consacré à isatuximab, un anticorps monoclonal, a **atteint son critère d'évaluation principal de prolongation de la survie sans progression** chez des patients atteints d'un myélome multiple récidivant/réfractaire. L'essai a évalué le bénéfice d'isatuximab en association avec un traitement standard, en comparaison au traitement standard seul.

Plusieurs études de phase 3 sont actuellement consacrées à isatuximab, en association avec différents traitements standards dans le traitement du myélome multiple nouvellement diagnostiqué et récidivant/réfractaire.

Isatuximab a obtenu la **désignation de médicament orphelin** des autorités réglementaires aux États-Unis et en Europe dans le traitement du myélome multiple récidivant/réfractaire mais ses profils de tolérance et d'efficacité n'ont pas encore été évalués par ces organismes.



AUTRES AVANCÉES

- Le CHMP recommande l'approbation de Praluent® (alirocumab) pour la réduction du risque cardiovasculaire chez les personnes atteintes de maladie cardiovasculaire athéroscléreuse établie.
- Le CHMP recommande Zynquista™ (sotagliflozine) pour le traitement du diabète de type 1 chez l'adulte.
- Le CHMP recommande l'approbation de l'indication de Dupixent® (dupilumab) dans l'asthme.

FEXINIDAZOLE APPROUVÉ CONTRE LA MALADIE DU SOMMEIL



En janvier 2019, le fexinidazole, premier traitement entièrement par voie orale contre la maladie du sommeil, a été approuvé en République Démocratique du Congo. Le fexinidazole contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'éliminer la maladie du sommeil – une maladie tropicale négligée, fatale et endémique en Afrique – à l'horizon 2020. La République Démocratique du Congo est le pays où se concentre la majorité des cas de maladie du sommeil, avec près de 85% des cas notifiés. Cette approbation ouvre la voie à la distribution du fexinidazole, cette année, dans les pays où la maladie du sommeil est endémique, sachant qu'une autre soumission réglementaire est également prévue en Ouganda.

La maladie du sommeil est généralement fatale en l'absence de traitement. Transmise par la piqûre d'une mouche tsé-tsé, elle se caractérise par des symptômes neuropsychiatriques comme un comportement agressif, une psychose et des perturbations invalidantes du sommeil, d'où le nom qui a été donné à cette maladie négligée. Environ 65 millions de personnes sont menacées par cette maladie en Afrique subsaharienne.

DUPIXENT® APPROUVÉ AUX ÉTATS-UNIS DANS LA DERMATITE ATOPIQUE MODÉRÉE À SÉVÈRE CHEZ L'ADOLESCENT

La Food and Drug Administration américaine (U.S. FDA) a approuvé le 11 mars 2019 Dupixent® (dupilumab) dans le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère de l'adolescent de 12 à 17 ans inadéquatement contrôlé par des traitements topiques ou auquel les traitements topiques sont médicalement déconseillés. Dupixent® peut être utilisé avec ou sans corticostéroïdes topiques.

CABLIVI® APPROUVÉ AUX ÉTATS-UNIS

L'autorité de santé américaine (FDA) a approuvé Cablivi® (caplacizumab-yhdp), en association avec un traitement par échange plasmatique et immunosuppresseurs, dans le traitement du purpura thrombotique thrombocytopénique (PTT) acquis de l'adulte. Cablivi® est le premier médicament spécifiquement approuvé par la FDA pour ce trouble rare de la coagulation sanguine. Cablivi® a été développé par Ablynx, une entreprise acquise par Sanofi en 2018. Ce médicament a été approuvé dans l'Union européenne en septembre 2018.

COLLABORATION AVEC REGENERON

Sanofi et Regeneron ont restructuré leur accord de recherche et développement global en immuno-oncologie centré sur de nouveaux traitements contre le cancer. L'accord de 2015 devait prendre fin vers la mi-2020 et cette restructuration prévoit la poursuite du programme de développement conjoint de deux anticorps bispécifiques au stade clinique. Elle confère à Sanofi une plus grande marge de manœuvre pour poursuivre indépendamment ses projets de développement en immuno-oncologie au stade précoce, tout en permettant à Regeneron de conserver l'intégralité des droits sur ses autres programmes de recherche et développement en immuno-oncologie.

SANOFI COTÉE AU NASDAQ

Le 18 décembre 2018, Sanofi a annoncé qu'elle transférait la cotation des *American Depositary Shares* (ADS) du New York Stock Exchange (NYSE) vers le Nasdaq Global Select Market (Nasdaq), à partir du 2 janvier 2019. Les titres de l'entreprise continuent à s'échanger sous le symbole "SNY" aux États-Unis et ce transfert n'aura aucune incidence sur la principale cotation de l'entreprise sur l'Euronext (EURONEXT : SAN).

Les titres Sanofi sont cotés sur Euronext Paris depuis le 25 mai 1999. Ils ont également été cotés sur le New York Stock Exchange sous la forme d'ADSs entre le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2018.

SNY
Nasdaq Listed





Sanofi réunit son assemblée générale le 30 avril 2019 au Palais des Congrès de Paris.

LES SUJETS À RETENIR

Les principaux sujets à l'ordre du jour seront :

- l'approbation des comptes 2018 et le versement d'un dividende de 3,07 € par action ;
- la composition du Conseil d'administration : renouvellement des mandats de deux administrateurs, Suet-Fern Lee et Serge Weinberg et ratification de la cooptation de Christophe Babule en qualité d'administrateur à la suite de la démission de Christian Mulliez ;
- le vote sur la politique de rémunération 2018 applicable au Président du Conseil et au Directeur Général ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques) ;

Toutes les informations et la documentation relative à l'assemblée générale seront disponibles sur notre site internet : www.sanofi.com/AG2019

NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL

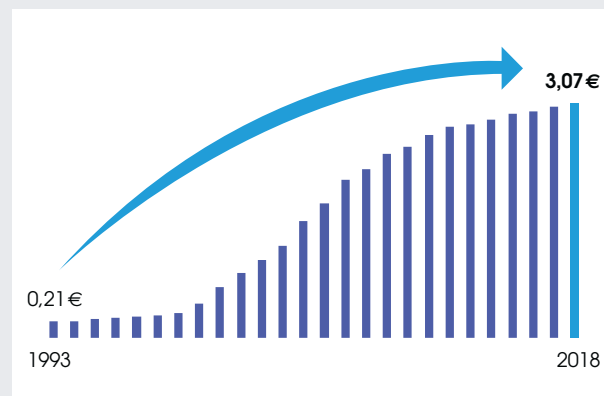
Christophe Babule est Vice-Président Exécutif, Directeur Financier et membre du Comité exécutif de L'Oréal depuis mi-février 2019. Diplômé d'HEC (École des Hautes Études Commerciales) Paris, il a rejoint en 1988 L'Oréal où il a exercé différentes fonctions de direction dans le monde.

25^e ANNÉE CONSÉCUTIVE DE HAUSSE DU DIVIDENDE

Le Conseil d'administration, réuni le 6 février 2019, propose un dividende de 3,07 € par action, soit la 25^e année consécutive de croissance du dividende. Ce dividende sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 30 avril 2019.

Dates clés :

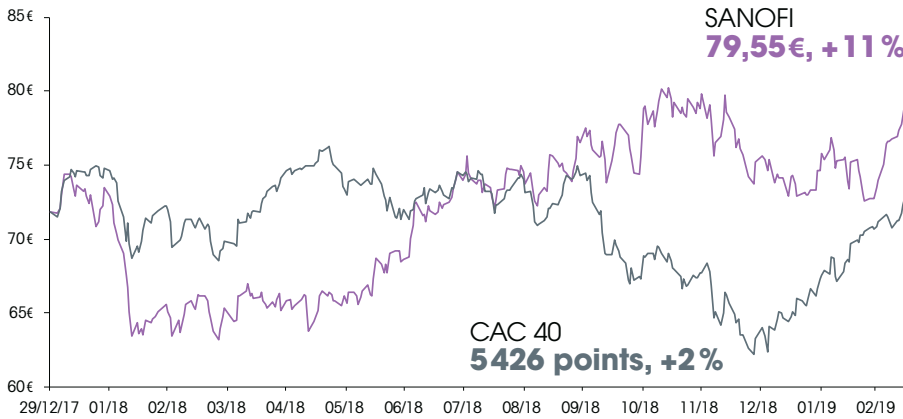
- 30 avril 2019 : assemblée générale
- 9 mai 2019 : date de détachement du dividende
- 10 mai 2019 : date d'arrêté
- 13 mai 2019 : mise en paiement du dividende



Performance de l'action à Paris

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SANOFI

Euronext Paris, du 1^{er} janvier 2018 au 15 mars 2019



CAC 40 indexé sur le cours de l'action Sanofi - Source : vwdgroup

La capitalisation boursière de Sanofi s'élève à plus de 99 Mds€ au 15 mars 2019.

CALENDRIER

26 avril
Résultats du 1^{er} trimestre 2019

30 avril
Assemblée générale

FICHE D'IDENTITÉ

Euronext Paris, compartiment A
Code mnémorique : SAN
Code ISIN : FR 0000120578

Nasdaq
Symbole : SNY
Numéro CUSIP : 80105N105000

SNY
Nasdaq Listed

RELATIONS ACTIONNAIRES

Sanofi - Relations Actionnaires
54 Rue La Boétie - 75008 Paris - France

0 800 075 876 Service & appel gratuits

relations-actionnaires@sanofi.com

sanofi.com/actionnaires

Application mobile : SANOFI IR
(disponible sur App Store et Google Play)

Document de référence 2018



Sanofi a déposé le Document de Référence 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que le document américain Annual Report on Form 20-F auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) le 8 mars 2019.

Le Document de Référence 2018, qui intègre le Rapport Financier Annuel, est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace « Rapports & Publications » du site Internet : <http://www.sanofi.com/fr/investisseurs/rapports-et-publications>, sur l'application mobile SANOFI IR ainsi que sur le site Internet de l'AMF.

Information prévisionnelle et prospective :

Les déclarations présentées dans cette Lettre contiennent des prévisions et des informations prospectives qui ne constituent pas des faits historiques. Bien que la direction de Sanofi estime que ces prévisions et informations prospectives, ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, sont réalistes à la date de la présente Lettre, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions, hypothèses, intentions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont décrits dans cette lettre, ainsi que dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC), et notamment sous la rubrique « facteurs de risques » du document de référence. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ces informations qui ne constituent pas des faits historiques, sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La Lettre aux actionnaires est éditée par la Direction des Relations Investisseurs / Relations Actionnaires de Sanofi.

Crédits photos : p. 2 : Marthe Lemelle, Denis FELIX - p.3 : Pierre Olivier / Capa Picture - p. 4 : Han Lans/Getty/Imagines, Shannon Power - p. 5 : Science37, Getty Images - p. 6 : © HO / AFP Photo, oneinchpunch/Getty Images/iStockphoto - p. 7 : Patrice Maurein - p. 8 : Sanofi

Conception/réalisation : SEITOSEI

Fin de rédaction : 15 mars 2019

Un actionariat salarié en constante progression

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer aux opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés. Le dernier programme avait atteint un taux de participation record de 28,1%, en constante augmentation depuis 2013.

Nous tenons à vous remercier pour cet engagement sur le long terme et pour votre confiance en l'avenir de l'entreprise. Nous réitérons notre volonté de maintenir cette dynamique de renforcement de l'actionariat salarié afin d'aligner les intérêts des salariés et des actionnaires et de partager ensemble les succès de nos projets ainsi que la croissance de Sanofi.

Nos derniers plans d'actionariat salarié	ACTION 2018	ACTION 2017	ACTION 2016	ACTION 2013
Prix de souscription	52,66 €	70,01 €	57,25 €	59,25 €
Nombre de participants (en % de salariés éligibles)	27 680 (28,1 %)	25 760 (26 %)	24 218 (23,6 %)	14 770 (14,5 %)
Quantité d'actions souscrites	2,3 millions	1,5 million	1,8 million	1,7 million
Montant de l'augmentation de capital	121 M€	107 M€	101 M€	99 M€

Au 31 décembre 2018, près de 76 500 salariés et anciens salariés détiennent plus de 21 millions d'actions à travers les fonds commun de placement d'entreprise, représentant 1,7% du capital de l'entreprise, soit plus de 1,5 milliard d'euros.


Bon à savoir :

Sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, la prochaine opération d'actionariat salarié devrait avoir lieu en 2020.

MODE DE DÉTENTION DE VOS TITRES

Les salariés de Sanofi détiennent des actions de l'entreprise essentiellement à travers trois banques :

 gère les actions souscrites par les salariés via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise dans le cadre des opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés.

 est en charge de l'actionariat direct. Lorsque, pour des raisons règlementaires, la souscription via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise n'est pas faisable dans le pays, les titres sont en conservation sur un compte individuel au nominatif pur.

 gère les actions de performance attribuées à des bénéficiaires salariés du groupe. Les titres définitivement acquis par les salariés sont détenus sur compte individuel au nominatif.

Bon à savoir :

Les participants aux dernières opérations d'actionariat salarié sont abonnés par défaut aux relevés électroniques (e-relevés). Ils sont informés par messagerie électronique dès qu'un document est mis à leur disposition sur le site de la banque qui gère leurs actions. Seul le relevé de portefeuille au 31 décembre leur est adressé sous format papier.

Si vous n'avez pas encore activé votre compte en ligne, contactez la banque qui gère vos actions pour obtenir vos identifiants de connexion et abonnez-vous aux e-relevés afin de contribuer à préserver l'environnement.

VERSEMENT DE VOTRE DIVIDENDE

Pour les participants à la dernière opération d'augmentation de capital réservée aux salariés, le dividende de 3,07€ soumis à l'approbation des actionnaires le 30 avril 2019 représenterait un rendement avant impôts de près de 6%.

Si vos actions Sanofi sont détenues dans un Fonds géré par Natixis Interépargne, votre dividende sera automatiquement réinvesti dans le Fonds et vous recevrez des parts additionnelles de ce Fonds, venant augmenter le nombre total de parts que vous détenez. Votre dividende réinvesti sera disponible en même temps que les titres auxquels il est attaché.

Si vos actions Sanofi sont détenues sur un compte titres individuel géré par BNP Securities Services ou Société Générale Securities Services, votre dividende vous sera réglé par virement bancaire. Si vous n'êtes pas résident fiscal en France, le dividende qui vous sera réglé sera soumis à une retenue à la source de 12,8%. Le dividende réinvesti dans le Fonds géré par Natixis n'est pas soumis à une retenue à la source.

Bon à savoir :

Si BNP Securities Services ou Société Générale Securities Services ne disposent pas de vos coordonnées bancaires, votre dividende sera conservé pendant 5 ans. Tout dividende en suspens sera mis en paiement dès que vous aurez renseigné en ligne vos coordonnées bancaires.

Au terme de 5 ans de conservation, tout dividende non réglé sera reversé à la Caisse des Dépôts et Consignations auprès de laquelle il pourra être réclamé par l'actionnaire pendant 25 ans.